



[Accueil](#) > [Presse](#) > [Les communiqués de la division de la presse](#)

Logiciels libres à l'Assemblée nationale (communiqué du 22 novembre 2006)

Les postes micro-informatiques des députés seront dotés de logiciels libres à compter de la prochaine législature.

A la demande du Président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, qui avait été saisi par plusieurs députés, une réflexion a été engagée sur le recours accru aux logiciels libres à l'Assemblée nationale.

Sur la base d'une étude à laquelle ont été associés les groupes politiques, le Président et les Questeurs de l'Assemblée ont décidé de doter les postes micro-informatiques mis à la disposition des députés de la prochaine législature de logiciels libres : système d'exploitation Linux, suite bureautique Open Office, navigateur Internet Firefox et client de messagerie libre.

L'étude a montré que les solutions libres offrent désormais des fonctionnalités adaptées aux besoins des députés et permettront de réaliser de substantielles économies en dépit de certains coûts de mise en œuvre et de formation.

Cette décision répond de manière concrète aux préconisations de nombreux députés de voir les pouvoirs publics recourir plus largement aux logiciels libres.